



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

28 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	34
PRESENTS :	23
ABSENTS REPRESENTES :	10
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Julie GOBERT

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, Mme Stéphanie METREAU, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, Mme Safia DAVID, M. Jeremy NARBONNE, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Ghassan NADER

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Stéphanie METREAU, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Florence BRET-MEHINTO, M. HAMMOUDI Mourad qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Safia DAVID, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Cyrille PARIGOT, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Nathaniel GUEDZE qui a donné pouvoir à Valentine MASSOLIN, M. Thierry BABEC qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT, Mme Marie PASCUAL DEOM qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN

Absents :

Mme Samia TABAÏ

024/ OBJET : CONVENTION DE RÉALISATION POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE DE SPECTACLES JACQUES BREL AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE DANS LE CADRE DU FONDS D'AMENAGEMENT COMMUNAL (F.A.C.)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Règlement adopté par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne du 14 juin 2019, modifié le 24 septembre 2020, relatif au Fonds d'Aménagement Communal (F.A.C.),

VU la délibération n°04 du Conseil municipal du 27 septembre 2021 portant la Commune candidate auprès du Département de Seine-et-Marne au titre du F.A.C.,

VU la délibération n°02 du Conseil municipal du 13 décembre 2021 relative au programme d'actions au titre du F.A.C du Département de Seine-et-Marne.

CONSIDÉRANT que l'évolution du programme de travaux de l'opération concernant la salle Jacques Brel a entraîné une augmentation importante du montant de l'action, prévu au programme initial du contrat,

CONSIDÉRANT qu'il est demandé au Conseil départemental de Seine et Marne d'affecter la participation financière prévue pour le gymnase Jean Jaurès, à l'action concernant la salle Jacques Brel, soit d'augmenter la participation financière à hauteur de 509 666€, représentant environ 33% du coût de l'opération.

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 23 mars 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Guillaume CLIN, Maire-adjointe délégué aux travaux,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

AUTORISE le Maire ou son représentant à demander et effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions, et à signer les pièces s'y rapportant ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à émettre les titres de recettes correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 14/04/25
publié ou notifié le 15/04/25
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 10 avril 2025

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.